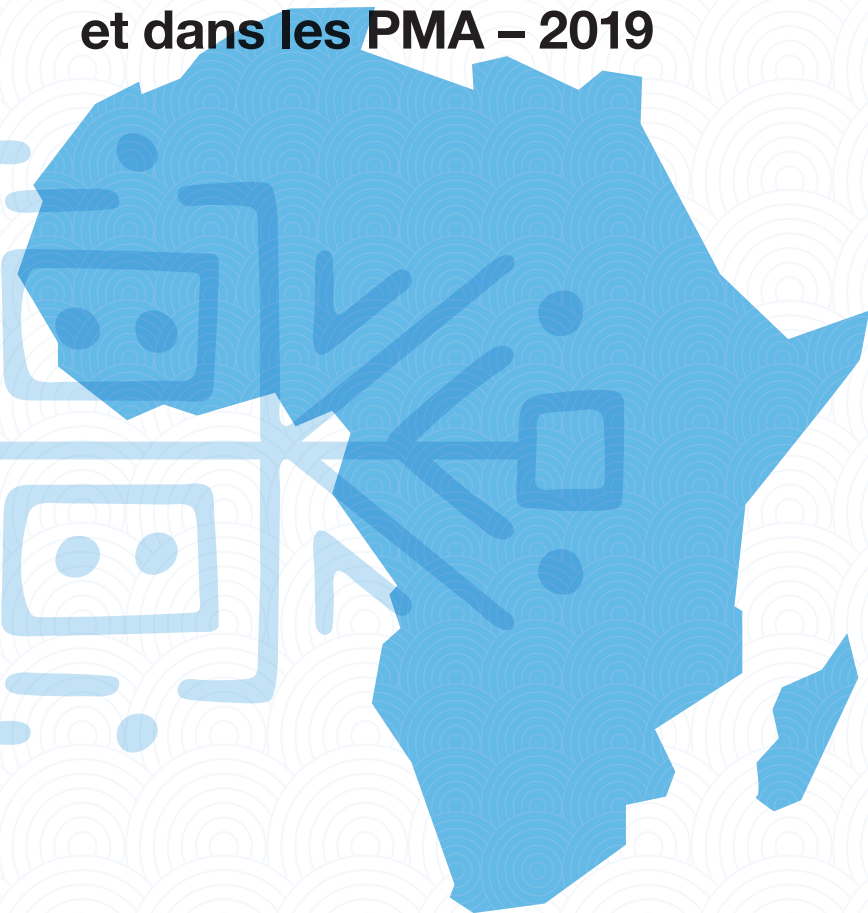


Fonds fiduciaire du Japon/PI – Monde Activités en Afrique et dans les PMA – 2019



Office des brevets
du Japon



OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



L'historique du Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des pays les moins avancés (PMA); et le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle

Du Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des PMA au Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle

À l'époque de la troisième et de la quatrième conférences internationales de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD III et IV), l'un des thèmes les plus débattus au sein des instances internationales traitant de la propriété intellectuelle était celui des répercussions de la propriété intellectuelle sur le développement. En 2007, le **Plan d'action pour le développement de l'OMPI** a été officiellement établi par les États membres qui ont adopté 45 recommandations.

En particulier, la recommandation n° 2 invite instamment à : "Fournir une assistance complémentaire à l'OMPI sous forme de contributions de donateurs et **constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA**, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays".

En 2008, l'année qui a suivi l'établissement du Plan d'action pour le développement de l'OMPI, les participants à la TICAD IV, tout en

reconnaissant les tendances positives qui avaient vu le jour sur l'ensemble du continent africain, ont identifié la stimulation de la croissance comme l'un des domaines prioritaires. Le "Plan d'action de Yokohama", qui est le fruit de la TICAD IV, encourage toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, à agir de concert afin d'accélérer la croissance économique.

Dans le cadre du "Plan d'action de Yokohama", le Gouvernement du Japon a fait des propositions concrètes en faveur du développement du secteur privé. **L'Office des brevets du Japon (JPO), en coopération avec l'OMPI, a proposé de créer un nouveau mécanisme du Fonds fiduciaire pour la propriété industrielle consacré au développement de l'Afrique et des PMA.** L'objectif de la proposition était clair : aider les pays africains en vue de faciliter la croissance des industries locales grâce à une meilleure utilisation du système de propriété intellectuelle et à l'accroissement des investissements provenant du reste du monde moyennant une amélioration de la conjoncture propre au commerce et à l'investissement.

La proposition a été accueillie favorablement par les deux organisations régionales de propriété intellectuelle en Afrique : l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et l'Organisation régionale africaine de la

propriété intellectuelle (ARIPO). **Dans le domaine de la propriété intellectuelle, le Japon est devenu un partenaire de l'Afrique.**

En 2013, la conférence TICAD V a permis de confirmer que la stimulation de la croissance par le secteur privé était une nécessité pour la croissance de l'Afrique. **Le Japon s'est engagé à soutenir les efforts de l'Afrique** en vue d'améliorer l'environnement local de l'investissement, ce qui est essentiel pour l'expansion du commerce et des investissements du secteur privé. L'une des initiatives dans ce domaine prioritaire a consisté à intégrer le Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des PMA dans l'évolution du "Plan d'action de Yokohama 2013-2017", dont le but est d'aider l'Afrique à développer les infrastructures de propriété intellectuelle et les ressources humaines.

Depuis 2008, le Gouvernement japonais alloue chaque année **1,1 million de francs suisses** au fonds. En 2015, le Japon **a porté sa contribution à 1,6 million de francs suisses** pour répondre aux besoins croissants d'une Afrique émergente.

En 2016, lors de la séance d'ouverture de la TICAD VI, le premier ministre Abe a annoncé que pendant trois ans, de 2016 à 2018, **le Japon investirait pour l'avenir de l'Afrique**, avec notamment la mise en valeur des ressources humaines, à savoir 10 millions de personnes ("Donner des moyens d'action"), en utilisant la force du Japon ("Qualité"). Dans ce cadre, le Japon **dispensera une**

formation à un millier de personnes pour les sensibiliser à la propriété intellectuelle en Afrique pendant trois ans, de 2016 à 2018. Le Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des PMA a participé à la mise en œuvre de ce plan et l'engagement a été respecté avec la formation de plus d'un millier de personnes.

En 2018, le Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des PMA a fêté son **dixième anniversaire** et un événement a été organisé à cette occasion, avec une exposition à Genève du 24 septembre au 2 octobre 2018. La cérémonie d'ouverture a eu lieu le 25 septembre et a été suivie de spectacles culturels et d'une réception.



S. E. M. Ken Okaniwa, représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève (photo : OMPI)

"Le fonds fiduciaire a beaucoup contribué à aider les populations en Afrique et dans d'autres PMA à comprendre dans quelle mesure la propriété intellectuelle permet d'améliorer leurs conditions de vie et favorise leur développement." – S. E. M. Ken Okaniwa, représentant permanent adjoint du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève



Au nombre des spectacles culturels, un défilé de mode a eu lieu, fruit d'un travail de coopération entre un styliste originaire du Cameroun et un créateur de kimono japonais reconnu (photos : OMPI/MARTIN)



Interprétation par des musiciens africains (à gauche) et concert de guitares et de tambours japonais (à droite) (photos : OMPI/Martin)



Cérémonie du Kagami Biraki : de gauche à droite, M. John Kabare, directeur des questions de propriété intellectuelle de l'ARIPO, M. Marc Séry-Koré, directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'OMPI, S. E. M. Ken Okaniwa, M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, Mme Naoko Munakata, M. Denis Bohoussou, directeur général de l'OAPI (photo : OMPI/Martin)

En 2019, le Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des PMA a été fusionné avec le Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Asie et du Pacifique, dont la contribution annuelle était de 3,83 millions de francs suisses en 2018, pour former un **Fonds fiduciaire mondial dans le domaine de la propriété industrielle** pour couvrir le monde entier. Par ailleurs, le Gouvernement japonais a augmenté sa contribution de 350 milliers de francs suisses; elle s'élève désormais à 5,78 millions de francs suisses au total.

Principaux événements de l'historique du Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des PMA

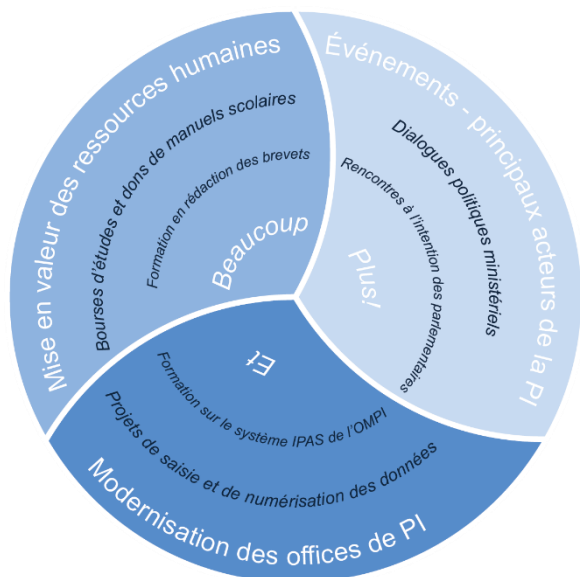
2008	TICAD IV / création du Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des PMA à l'OMPI
2013	TICAD V
2015	<i>La contribution du Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle est passée de 1,1 à 1,6 million de francs suisses</i>
2016	TICAD VI
2018	<i>Le Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des PMA a fêté son dixième anniversaire</i>
2019	<i>Le Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des PMA a été fusionné avec le Fonds fiduciaire du Japon pour la région Asie et Pacifique pour former le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle. La contribution annuelle du Gouvernement japonais pour le Fonds fiduciaire mondial du Japon pour la propriété industrielle en 2019 s'élève à 5,78 millions de francs suisses.</i>

Activités dans le cadre du Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle à l'intention de l'Afrique et des PMA (2008–2018)

Les activités du Fonds fiduciaire du Japon en Afrique reposent sur **trois piliers**. Le premier est l'organisation de **manifestations à l'intention des principaux acteurs de la propriété intellectuelle**, telles que les dialogues de politique générale de haut niveau destinés aux ministres africains. Le Fonds fiduciaire du Japon favorise l'utilisation du système de propriété intellectuelle au service du développement grâce à l'appui fourni aux principaux acteurs en Afrique.

Le troisième pilier est la **mise en valeur des ressources humaines** dans le domaine de la propriété intellectuelle. Cela a toujours été un objectif essentiel de l'assistance fournie par le Japon dans le cadre du processus des TICAD. Le Fonds fiduciaire du Japon soutient les efforts déployés par l'Afrique pour mettre en valeur ses ressources humaines afin qu'elle puisse mettre le système de la propriété intellectuelle au service de son développement.

Le deuxième pilier est la **modernisation des offices de propriété intellectuelle**. Les techniques de l'information et de la communication et les bases de données constituent l'infrastructure fondamentale d'un office de propriété intellectuelle moderne. Le Fonds fiduciaire du Japon aide les offices de propriété intellectuelle en Afrique à gérer un nombre croissant de dossiers.



1 Manifestations à l'intention des principaux acteurs de la propriété intellectuelle

Dialogue de politique générale sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique, social et culturel

Le Fonds fiduciaire du Japon contribue à la mise en place d'instances au sein desquelles des responsables de l'élaboration des politiques, des législateurs, des fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle et des représentants du secteur privé peuvent débattre des politiques et des questions de développement en relation avec la propriété intellectuelle. **Ces dialogues de politique générale aident à tirer parti du système de la propriété intellectuelle en Afrique et dans les PMA afin de stimuler l'innovation et la créativité.**

Débat d'experts de haut niveau sur le thème "Propriété intellectuelle, innovation et gestion de l'image de marque : renforcer la compétitivité des entreprises en Afrique", 21 novembre 2018, Windhoek (Namibie)



(photo : Autorité de la propriété intellectuelle et des entreprises (BIPA) de la Namibie)

Ce débat a eu lieu dans le cadre de la manifestation organisée pour célébrer le dixième anniversaire du Fonds fiduciaire japonais à l'intention de l'Afrique et des PMA, lors de la quarante-deuxième session du Conseil d'administration de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), afin d'améliorer et de renforcer la collaboration avec des pays africains pour de futures activités.



M. Fernando dos Santos, directeur général de l'ARIPO (photo : BIPA)

“Il y a beaucoup d'innovation et de créativité en Afrique, mais nous n'utilisons pas la propriété intellectuelle pour en tirer parti. Je crois que nous devrions discuter de la manière dont nous pouvons changer cela.” – M. Fernando dos SANTOS, directeur général de l'ARIPO



M. Kunihiko Shimano, commissaire adjoint du JPO (photo : BIPA)

“L'Afrique possède de nombreux atouts, tels que des matières premières abondantes, des ressources humaines riches, une nature merveilleuse, des besoins diversifiés selon les circonstances particulières et une passion pour l'avenir. Je crois que, lorsque ces atouts seront utilisés avec certaines technologies pour réaliser des innovations, la propriété intellectuelle jouera un rôle important dans le processus.” – M. Kunihiko Shimano, commissaire adjoint, JPO

Au cours du débat, il a été proposé que l'OMPI, en coopération avec le JPO, mette en œuvre des activités liées aux petites et moyennes entreprises (PME), comme le renforcement des capacités des PME et des chambres de commerce.

Conférence ministérielle africaine, 3 – 5 novembre 2015, Dakar (Sénégal)

Il s'agit d'une **rencontre sur la propriété intellectuelle d'un ampleur sans précédent**, au cours de laquelle des ministres africains, des experts en propriété intellectuelle d'Afrique et d'ailleurs et des participants du secteur privé débattront des politiques générales en matière de propriété intellectuelle en vue d'établir un cycle de création intellectuelle **pour une Afrique émergente**.

La conférence a réuni plus de 400 participants, dont environ 50 ministres chargés des questions liées à la propriété intellectuelle, au commerce et à la culture et des membres du secteur privé, pour adopter un plan visant à promouvoir l'utilisation d'instruments de propriété intellectuelle qui contribuent à stimuler le développement socioéconomique à travers l'Afrique.

La Déclaration de Dakar sur la propriété intellectuelle pour l'Afrique a été adoptée par les ministres, établissant ainsi les éléments d'un plan d'action pour l'utilisation du système de la propriété intellectuelle afin de promouvoir l'innovation et la créativité en Afrique dans les prochaines années.

Cette conférence a été organisée en coopération avec l'Union africaine et le Gouvernement de la République du Sénégal.



S. E. Mme Ameenah Gurib-Fakim, Présidente de la République de Maurice
(photo : OMPI/Cheikh Saya Diop)





S. E. Mme Ameenah Gurib-Fakim, Présidente de la République de Maurice, S. E. M. Mohammed Dionne, Premier Ministre de la République du Sénégal, M. Martial De-Paul Ikounga, Commissaire en charge du département des ressources humaines, de la science et de la technologie de la Commission de l'UA, S. E. M. Takashi Kitahara, Ambassadeur du Japon au Sénégal, M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, M. Kunihiro Shimano, Directeur général du département de première instance et d'appel du JPO, ministres et organisateurs (photo : OMPI/Cheikh Saya Diop)

Développer les connaissances des législateurs en matière de propriété intellectuelle

Le Fonds fiduciaire du Japon contribue à l'organisation de manifestations permettant aux législateurs de se tenir informés des dernières évolutions dans le domaine de la propriété intellectuelle. **Les législateurs jouent un rôle essentiel dans l'établissement des systèmes de propriété intellectuelle.** Leur connaissance du fonctionnement des systèmes modernes de propriété intellectuelle est essentielle à l'établissement des partenariats constructifs sur lesquels reposent ces systèmes.

Rencontre de haut niveau destinée aux parlementaires des États membres de l'ARIPO, 25 - 27 mars 2015, Kampala (Ouganda)



Parlementaires en compagnie de S. E. M. Kahinda Otafiire, ministre ougandais de la justice et des affaires constitutionnelles (au centre) et de M. Kunihiro Shimano, directeur général de l'Office des brevets du Japon (à droite) (photo : OMPI)

“On sait que le véritable développement d'un pays passe par l'utilisation de la propriété intellectuelle. En conséquence, il est impératif que les participants à cette réunion, en tant que responsables de l'élaboration des politiques, adoptent rapidement des lois dans chacun de leurs pays aux fins de promouvoir

l'utilisation de la propriété intellectuelle.” – M. Kahinda Otafiire, ministre de la justice et des affaires constitutionnelles (Ouganda)

“Il est capital de s’assurer de la coopération et du soutien de tous les membres du pouvoir législatif aux fins de promouvoir la législation en matière de propriété intellectuelle” – M. Kunihiro Shimano, directeur général de l’Office des brevets du Japon

La rencontre a rassemblé 35 parlementaires africains des États membres de l’ARIPO. L’objectif était de faire mieux comprendre l’importance du système de propriété intellectuelle et des nouveaux traités sur des thèmes comme le droit d’auteur et le développement industriel et culturel en Afrique.

Le moment fort de cette réunion a été la présentation du Traité de Marrakech par des spécialistes qui étaient eux-mêmes déficients visuels. Par leur passion et leur désir de disposer de livres en formats accessibles, ils ont transmis un message fort qui a touché les participants.



Mme Beatrice Guzu, secrétaire exécutive du Conseil national pour les handicapés de l’Ouganda, présente son exposé avec des notes en Braille, en format accessible (photo : OMPI)

2 Modernisation des offices de propriété intellectuelle

Le Fonds fiduciaire du Japon contribue à des projets de modernisation visant à faire passer les opérations et les services des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle à l'ère du numérique. Ces projets de modernisation sont avant tout axés sur la **saisie des données**^(*1) et la **numérisation**^(*2) **des dossiers de propriété intellectuelle sous format papier**, pour permettre aux offices de propriété intellectuelle de **traiter les dossiers de façon efficace**.

(*1) Projet pour la saisie de données bibliographiques provenant de documents sur papier et leur insertion dans le système.

(*2) Projet pour la numérisation des documents sur papier et le stockage des données dans le système.

Saisie et numérisation de données

Dans la plupart des offices de propriété intellectuelle en Afrique, les dossiers de propriété intellectuelle sont encore sous format papier. La recherche d'un document dans des étagères remplies de milliers de documents sur papier représente un travail de longue haleine. En outre, les documents courent le risque d'être endommagés ou perdus. La numérisation et la saisie des données permettent de **rationaliser et d'accélérer** le processus opérationnel, ce qui est avantageux pour les offices de propriété intellectuelle et les utilisateurs.

La croissance de l'économie africaine entraîne une augmentation du nombre des dossiers de propriété intellectuelle. Les besoins en matière de saisie et de numérisation des données se font de plus en plus pressants. Le Fonds fiduciaire du Japon contribuera à la transformation des offices de propriété intellectuelle.

Formation sur le système d'administration de la propriété industrielle (IPAS)

Le système IPAS de l'OMPI est un système axé sur le flux de travail et largement personnalisable qui facilite la mise en œuvre de tous les grands processus opérationnels



Technologies de l'information et automatisation des offices
(photo : OMPI)

Saisie des données, validation et vérification

- 2018 – Ouganda (en cours)
- 2017 – Eswatini (en cours)
- 2016 – Nigéria, Namibie (en cours),
Zambie (en cours)
- 2015 – Botswana, Zanzibar
- 2014 – Nigéria
- 2013 – Zimbabwe
- 2012 – Maurice

Numérisation

- 2016 – Égypte, OAPI (en cours), Botswana
(en cours), Malawi (en cours), Mozambique
- 2015 – ARIPO, Kenya, Zimbabwe
- 2014 – OAPI
- 2013 – Éthiopie

d'un office de propriété industrielle. IPAS offre aux offices une solution complète pour automatiser l'ensemble du processus de traitement des demandes de titres de propriété industrielle, depuis le dépôt jusqu'à l'octroi des titres, y compris les formalités, l'examen, les publications et les actes postérieurs à la délivrance des titres tels que modifications, cessions et licences. Le Fonds fiduciaire du Japon forme les membres des offices de propriété industrielle au système IPAS afin qu'ils puissent mettre en place des services entièrement électroniques et numériques pour les utilisateurs.

Des ateliers de formations sont organisés chaque année :

- En septembre 2018, à Harare (Zimbabwe)
- En juillet 2017, à Gaborone (Botswana)
- En juillet 2016, à Maputo (Mozambique)
- En octobre 2015, à Victoria Falls (Zimbabwe)

- En avril 2015, à Walvis Bay (Namibie)
- En octobre 2013, à Harare (Zimbabwe)

Mise en place d'IPAS

La mission de mise en place d'IPAS est également assurée par le Fonds fiduciaire du Japon.

- 2017 – Éthiopie (en cours)

Conversion de texte

Le Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle soutient également un projet de validation en Égypte visant à convertir en format texte les données d'image des documents de brevet en langue arabe afin qu'elles puissent être intégrées dans la plateforme d'automatisation à l'usage des agents de l'Office égyptien des brevets et des communautés locales en ligne. Le projet mettra également les données textuelles à la disposition de Patentscope, qui a une fonction traduction.



“Les activités et l’appui budgétaire fournis au titre du Fonds fiduciaire du Japon pour l’Afrique ont eu un effet considérable sur la gestion et la prestation de services en matière de propriété industrielle par les offices de propriété intellectuelle du continent africain. Plus de 2 millions de francs suisses ont été consacrés à la numérisation de documents papier, à la saisie, à la validation et à la vérification des données, ainsi qu’au renforcement des capacités. Des améliorations exceptionnelles ont été opérées dans la recherche et l’examen, la publication en ligne et l’échange de données. Par exemple, grâce à l’automatisation, une recherche prend moins de 2 minutes aujourd’hui à l’Office de la propriété intellectuelle du Zimbabwe. Avant l’automatisation complète du registre de la propriété intellectuelle, elle prenait 4 à 5 jours.” – M. Gregory SADYALUNDA, chef de projet, Section de la mise en œuvre et de l’appui aux offices de propriété intellectuelle, Division des solutions opérationnelles à l’intention des offices de propriété intellectuelle, Secteur de l’infrastructure mondiale



Le Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété industrielle a participé au financement des projets de modernisation des offices de propriété intellectuelle ci-dessus

3 Mise en valeur des ressources humaines

Pour le Fonds fiduciaire du Japon, l'éducation est un élément essentiel. Grâce aux bourses d'études, aux dons de manuels scolaires, aux formations et à d'autres activités, le Fonds fiduciaire du Japon contribue aux efforts de l'Afrique pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Diplôme de master en propriété intellectuelle

Un programme inédit de troisième cycle en propriété intellectuelle a été créé à Mutare (Zimbabwe) à l'Africa University en 2008, en coopération avec l'ARIPO et l'Académie de l'OMPI. Un programme similaire a été mis au point à l'Université de Yaoundé II avec la coopération de l'OAPI et de l'Académie de l'OMPI. L'objectif de ces programmes est de faire face à la pénurie de ressources humaines dans les pays africains grâce à la formation des étudiants et des jeunes cadres dans le domaine de la propriété intellectuelle et à la formation des formateurs en propriété intellectuelle de la région afin de tenir compte des besoins et des perspectives régionales.



Étudiants en formation sur les questions de propriété intellectuelle (photo : © Africa University)

Chaque année, des étudiants reçoivent des bourses pour suivre des programmes de master en propriété intellectuelle. **Jusqu'à 10 étudiants pour chaque programme bénéficient de bourses d'études du Fonds fiduciaire du Japon (à compter de l'année universitaire 2019, le nombre de bourses est passé à 12 maximum).**



Cérémonie de remise des diplômes pour le master en propriété intellectuelle (photo : © Africa University)



Des agents de brevets au cours d'un exercice pratique en petits groupes (photo : OMPI)

Grâce à ces programmes, des spécialistes de la propriété intellectuelle (chargés de cours à l'université, avocats, jeunes cadres et diplômés, parties prenantes de la propriété intellectuelle) ont obtenu leur diplôme et sont devenus des experts au sein d'institutions nationales ou régionales ou dans le secteur privé.

Le Fonds fiduciaire du Japon fait don de manuels scolaires aux étudiants du programme de master en propriété intellectuelle.



Le Fonds fiduciaire du Japon fournit un appui aux étudiants du programme de master en propriété intellectuelle (photo : OMPI)

Formation sur la rédaction des demandes de brevet destinée aux agents de brevets et aux intermédiaires technologiques en Afrique

En octobre 2014, le Fonds fiduciaire du Japon a parrainé une rencontre sans précédent qui s'est tenue à Harare (Zimbabwe) et qui a réuni 36 agents africains de brevets et de marques de 15 États membres de l'ARIPO. L'objectif était d'étudier les moyens d'améliorer les procédures opérationnelles actuelles et de travailler ensemble afin d'améliorer le système de propriété intellectuelle en Afrique. Au cours de la rencontre, les participants ont fait part de leur besoin de formation en matière de rédaction des demandes de brevet, qui leur permettrait **de fournir une prestation supplémentaire à leurs clients pour la protection de la propriété intellectuelle et d'encourager le secteur industriel dans leur pays.**

Afin de répondre à ces besoins, le Fonds fiduciaire du Japon a appuyé en 2015 le **lancement d'un tout nouveau cours de formation sur la rédaction des demandes de brevet au sein de l'ARIPO** dont l'objectif est

de renforcer les compétences rédactionnelles des agents de brevets en Afrique. En 2017, la deuxième édition de ce cours a eu lieu en septembre.

En 2018, le cours a été organisé à l'intention des **intermédiaires technologiques** qui ont une formation technique et qui jouent un rôle dans la gestion de la technologie et de l'innovation au sein des universités et des centres publics de recherche, des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et des organismes publics fournissant un appui à l'innovation.

Appui au transfert de technologie

Le Fonds fiduciaire du Japon contribue à des ateliers de formation et des programmes d'études en vue de promouvoir l'innovation et de faciliter le transfert de technologie pour une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle en Afrique. Le Fonds fiduciaire du Japon encourage le transfert de technologies vertes en apportant son appui à WIPO GREEN.



Renforcement des capacités pour les chercheurs, les entrepreneurs et les jeunes

Le Fonds fiduciaire du Japon soutient les activités visant à renforcer les capacités des chercheurs, des entrepreneurs et des jeunes.

En novembre 2017, un forum régional mettant en avant les chercheuses et entrepreneuses africaines s'est déroulé à Casablanca (Maroc) et a réuni plus de 200 chercheuses et entrepreneuses menant des activités dans les secteurs agricole et agroalimentaire, notamment des jeunes.

“Malheureusement, comme une immense partie des ressources intellectuelles de 50% de notre population ne sont pas utilisées, l’Afrique ne parvient pas à tirer le meilleur parti de la force d’innovation de ses femmes.” – Mme Wanjiru Kamau-Rutenberg, directrice de l’organisation “Les femmes africaines dans la recherche et le développement agricole” (AWARD)



Mme Wanjiru Kamau-Rutenberg, directrice d'AWARD (photo : OMPI)

L'objectif de ce forum était de proposer une plateforme aux chercheuses et entrepreneuses : i) pour les aider à mieux comprendre la pertinence de la propriété intellectuelle dans l'agriculture et

l'agroalimentaire; ii) afin de leur présenter des moyens innovants de travailler et de faire des affaires en utilisant efficacement le système de propriété intellectuelle au profit du développement économique et de la création de richesses; et iii) pour leur permettre d'appliquer ce qu'elles auraient appris dans leurs domaines de travail respectifs.

La séance plénière a permis d'examiner le rôle catalyseur des droits de propriété intellectuelle dans la promotion de l'innovation et les débats ont notamment porté sur l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation pour transformer l'agriculture en Afrique, ainsi que sur l'importance de favoriser la

participation des femmes africaines dans le secteur agroalimentaire. Les participantes ont apprécié cette première approche avec les droits de propriété intellectuelle et elles ont compris de quelle manière l'utilisation stratégique des outils de propriété intellectuelle pouvait améliorer leurs recherches et la compétitivité de leurs entreprises. Elles ont demandé l'aide de l'OMPI pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies institutionnelles en matière de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), en vue d'une meilleure utilisation de la propriété intellectuelle au service de la compétitivité.



Les participantes étaient originaires de plus de 50 pays africains et représentaient des institutions nationales et régionales variées et le secteur privé (photo : Office marocain de la propriété industrielle et commerciale)

Centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI)

Le Fonds fiduciaire du Japon a parrainé de nombreux séminaires et ateliers à l'intention des CATI, destinés à renforcer les capacités des chercheurs et des inventeurs en Afrique et dans les PMA s'agissant d'utiliser l'information en matière de propriété intellectuelle dans leurs activités d'innovation.

- 2018 – Bénin, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Malawi, Rwanda, et ARIPO
- 2017 – Ouganda et Sénégal
- 2016 – Botswana, Nigéria, Tanzanie et Zanzibar
- 2015 – Burkina Faso, Ghana et Rwanda
- 2014 – Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zanzibar

Donner des moyens d'action aux acteurs locaux grâce à la formation

Le Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété intellectuelle soutient et forme les acteurs locaux en renforçant leurs connaissances en matière de propriété intellectuelle et de gestion des marques. **Le projet de création de la marque "panier Taita" donne aux vanniers les moyens de protéger et de promouvoir leur artisanat traditionnel grâce au système de la propriété intellectuelle.**



Un art familial

Les "paniers Taita" sont des paniers de sisal fabriqués par les femmes du comté de Taita-Taveta, au Kenya. Ces paniers sont fabriqués selon une méthode traditionnelle complexe qui consiste à tordre à la main de fines fibres de sisal teintées au moyen de pigments végétaux.



La fabrication de paniers dans un village local



Ces paniers aux fibres tissées serrées sont étonnamment souples et leurs couleurs sont réputées pour leur résistance. Les techniques utilisées pour les fabriquer se transmettent de mère en fille, de génération en génération.

Exploiter les possibilités offertes par la propriété intellectuelle

La première étape du projet a consisté en un atelier de formation, qui a eu lieu les 17 et 18 février 2016 à Voi (Kenya). Y ont participé 30 vannières des villages avoisinants; elles y ont appris l'importance du système des marques, ainsi que des normes et du contrôle de la qualité pour les produits sous marque. Au moyen d'exposés et d'exercices, les participantes ont pris conscience de l'importance des normes et du contrôle de la qualité.

Au cours de sessions de formation ultérieures organisées dans deux villages, les participantes ont partagé avec les autres membres de leur groupe tout ce qu'elles avaient appris et dont elles avaient discuté au cours de l'atelier : connaissances en matière de propriété intellectuelle, normes, contrôle de la qualité et conditions de création d'une association.



Des experts en vannerie expliquent comment améliorer la qualité (photo : OMPI)

Une participante partage son savoir avec les autres vannières de son village (photo : OMPI)



Photos : OMPI

La naissance d'une nouvelle association

En juin 2016, au cours d'événements tenus sur une semaine dans deux villages du comté, quelque 450 vannières (300 à Kasigau et 150 à Sechu) se sont réunies afin de créer leur association et de convenir formellement de la nécessité d'obtenir une marque collective afin de développer leur marque régionale. Les discussions ont porté sur :

- la création de leur nouvelle association;
- la conception du logo de la marque collective qu'elles proposent de créer;
- le règlement d'usage de la marque; et
- les normes de qualité à adopter.

À l'issue des discussions, les vannières ont adopté à la majorité l'ensemble des documents nécessaires pour pouvoir créer leur association régionale et faire avancer leur projet. Cette décision



Choix du logo

constitue la première étape en vue de la création de la marque régionale "paniers Taita".

M. Elijah Mwandoe, membre de l'autorité exécutive du comté pour les questions d'industrialisation, d'énergie, de TIC et de recherche a ouvert la réunion en déclarant avec fierté que les paniers de sisal fabriqués dans la région comptaient parmi les "meilleurs au monde" et en soulignant l'importance et l'intérêt du projet de création de marque pour son comté.



Discussion sur la création de l'association, sous la présidence du chef des groupes.



Réflexion sur la conception des paniers en petits groupes (photo : OMPI)

Marque collective

Ce projet de création de marque en plusieurs étapes autour des paniers de sisal mené par l'OMPI s'est conclu par un événement en mars 2017 dans le comté de Taita Taveta (Kenya). Grâce au soutien de l'OMPI, les vannières de la région se sont regroupées pour former une association, acquérir une marque collective et, enfin, améliorer leurs moyens d'existence.

En avril 2017, l'Institut kényan de la propriété industrielle a officiellement enregistré la marque collective "Taita basket". La nouvelle marque s'accompagne de responsabilités et de droits. Ces responsabilités comprennent l'adoption de normes de qualité. Depuis qu'elles ont

adopté ces normes, plus de 400 vannières ont été formées par des experts afin d'améliorer et de contrôler la qualité de leurs paniers.



Un panier Taita avec un label établi en collaboration avec l'OMPI (photo : OMPI/Shingo Tsuda)

Collaborer à travers une association

Des groupes de vannières de différents villages collaborent à présent sous l'égide de la "Taita Baskets Association", l'association officielle qui est propriétaire de la marque collective. L'obtention de ce précieux actif de propriété intellectuelle marque la première étape du développement du label "Taita basket". Les vannières sont unies autour d'un objectif commun visant à créer un label régional solide, reconnaissable et rentable grâce à l'utilisation de cette marque.

L'association et la marque collective aideront les artisans vanniers, en majorité des femmes, à devenir plus compétitifs. En collaborant pour acheter les matières premières en vrac, les vannières ont réussi à réduire leurs coûts et profitent à présent d'économies d'échelle. Grâce à la marque collective, leurs paniers se distingueront facilement des autres produits similaires et les normes de qualité associées à celle-ci renforceront la confiance dans le produit et contribueront à augmenter les ventes et les parts de marché.

"L'absence d'identité était l'un des problèmes qui affectant la commercialisation des paniers. Il était impossible de distinguer les paniers fabriqués à Taita des produits venant d'ailleurs. La qualité, qui variait d'un village à l'autre et d'un individu à l'autre, constituait un autre problème. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier l'OMPI d'avoir adhéré au projet et facilité le processus d'acquisition d'une marque collective et, au moyen de formations, d'avoir veillé à ce que les vannières adoptent, collectivement en tant qu'association, des normes de qualité acceptables pour elles qui pourront ensuite être utilisées pour commercialiser leurs produits. Je considère cela comme un énorme progrès. La prochaine étape portera sur la commercialisation des paniers. Nous saisirons toutes les occasions pour vendre les nouveaux paniers dotés d'une identité et d'un label." – S. E. M. John Mruttu, gouverneur du comté de Taita Taveta



Le gouverneur du comté de Taita Taveta (à gauche) et des participants (photo : OMPI/Shingo Tsuda)



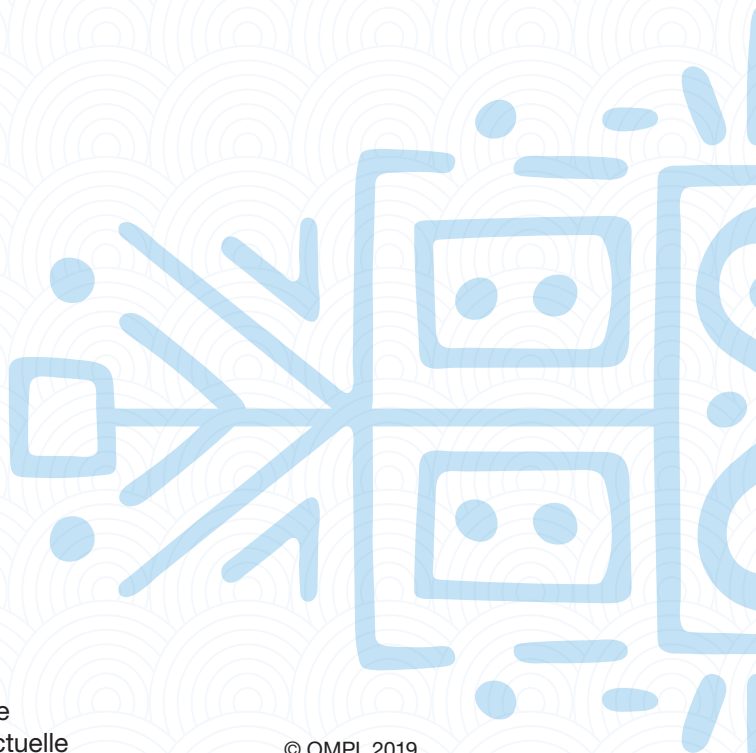
(photo : OMPI/Shingo Tsuda)



Démonstration sur la manière de fixer une étiquette sur un panier (photo : OMPI/Shingo Tsuda)

Fonds fiduciaire du Japon/PI – Monde (Afrique & PMA)

www.wipo.int/cooperation/fr/funds_in_trust/japan_fitip/index.html



Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +4122 338 91 11
Tlcp.: +4122 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices

© OMPI, 2019



Attribution 3.0
Organisations
Internationales (CC BY 3.0 IGO)

La licence CC ne s'applique pas au
contenu de la présente publication
qui n'appartient pas à l'OMPI.

Couverture: Getty Images / © Kate
Demianov, © LizaLutik

Imprimé en Suisse